



## Vente immobilière

-----  
Par Amade1521

Bonjour, j'ai acheté une maison avec mon conjoint l'année dernière, nous ne sommes pas mariés ni pacsés. La maison a été achetée 40% pour moi et 60% pour monsieur car il a mis un apport. Le crédit a été fait à 2. Monsieur a financé tous les travaux qui ont été faits (environ 60 000?)

Nous allons nous séparer et vendre la maison. Monsieur veut que nous repassions par un notaire et qu'il ait 100% de la vente de la maison afin de rembourser le crédit et récupérer ses 60 000 de travaux.

À-t-il le droit de faire ça? Est-ce que je peux lui demander de me rembourser le crédit que j'ai payé pendant cette année ainsi que l'eau et l'électricité?

Si je n'accepte pas de repasser au notaire pour lui donner 100% de la maison, est-ce que je vais devoir lui rembourser la moitié des frais de travaux effectués?

Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

Pour vendre la maison, il faut que vous soyez d'accord sur le prix de vente et pour signer l'avant-contrat puis l'acte authentique. Cet acte est obligatoirement signé chez un notaire.

Ensuite votre litige concerne le partage du prix de vente.

Soit vous trouvez un accord amiable pour partager la somme, il est a priori inéquitable que 100 % revienne à Monsieur, puisque l'acte d'achat était 60/40.

Ensuite les contributions de chacun au paiement du crédit et aux travaux doivent être prises en compte.

Mais si le litige persiste, le notaire bloquera la somme et attendra qu'un jugement lui indique la répartition décidée par le juge.